

Union internationale des télécommunications

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

ASSEMBLÉE MONDIALE DE NORMALISATION DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS
Johannesburg, 21-30 octobre 2008

**Résolution 71 – Admission d'établissements
universitaires, d'universités et d'instituts de
recherche associés à participer aux travaux de
l'UIT-T**

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

© UIT 2009

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

RÉSOLUTION 71

Admission d'établissements universitaires, d'universités et d'instituts de recherche associés à participer aux travaux de l'UIT-T

(Johannesburg, 2008)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Johannesburg, 2008),

considérant

- a) que les établissements universitaires, les universités et les instituts de recherche associés jouent un rôle important dans la recherche et le développement de technologies nouvelles, et que leur participation aux travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (l'UIT-T) est indispensable pour que ce Secteur reste à l'avant-garde de la normalisation des technologies;
- b) que la présente Résolution ne s'applique qu'aux instituts de recherche qui ne reçoivent pas de fonds importants de grandes sociétés,

reconnaissant

- a) le But 3 de la Résolution 71 (Rév. Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires relative au Plan stratégique de l'Union pour la période 2008-2011;
- b) que l'UIT-T a tenu une réunion de consultation sur la collaboration entre l'UIT-T et les universités, à Genève, les 18 et 19 janvier 2007, afin d'étudier les moyens permettant d'améliorer la collaboration entre l'UIT-T, les établissements universitaires, les universités et les instituts de recherche associés;
- c) que, dans le cadre d'une initiative visant à encourager une participation accrue des universités et des établissements universitaires aux travaux de l'UIT-T, une manifestation multidisciplinaire ("Kaléidoscope") a été organisée à Genève les 12 et 13 mai 2008;
- d) que la direction de l'UIT-T a décidé de continuer à organiser ce type de manifestation chaque année afin de permettre à l'UIT-T de demeurer le chef de file de la normalisation pour les technologies émergentes;
- e) que le thème "innovations dans les réseaux de prochaine génération" a été le premier abordé au cours d'une série de conférences universitaires visant à renforcer le dialogue entre les universitaires et les experts traitant de questions de normalisation,

décide de charger le Directeur du Secteur de la normalisation des télécommunications

1 d'étudier et de recommander, sur la base, en partie, des avis fournis par le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications, divers mécanismes, tels que l'utilisation de contributions financières volontaires et de contributions en nature pour encourager la coopération entre l'UIT-T, les établissements universitaires, les universités et les instituts de recherche associés, ainsi que d'autres modalités éventuelles pour faciliter leur participation accrue aux travaux du Secteur, y compris des commissions d'études, qui ne sont pas abordés dans la Résolution 1 de la présente Assemblée et les Recommandations pertinentes;

2 d'inviter le Conseil de l'UIT à envisager l'admission d'établissements universitaires, d'universités et d'instituts de recherche associés à participer aux travaux de l'UIT-T, en qualité de Membres de Secteur ou d'Associés, à un niveau réduit de contribution financière, particulièrement pour les établissements universitaires des pays en développement¹ et des pays les moins avancés.

¹ Les pays en développement comprennent aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays dont l'économie est en transition.